

LES FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Isabelle Allemand et Bénédicte Brullebaut, Groupe ESC Dijon Bourgogne¹

Les chiffres après les AG de 2016

ECHANTILLON DE L'ETUDE EFFECTUEE APRES LES AG DE 2016

L'étude porte sur l'ensemble des administrateurs des sociétés de droit français cotées à Paris du compartiment A, les BIG CAPS, (capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros). Les informations sont issues des rapports annuels 2015, des avis de convocation aux AG 2016 et des votes des résolutions, de BoardEx, des sites des sociétés cotées, du Who's Who, de sites internet (L'Agefi nominations, Bloomberg Businessweek, LSA le carnet des décideurs, dirigeant.société.com).

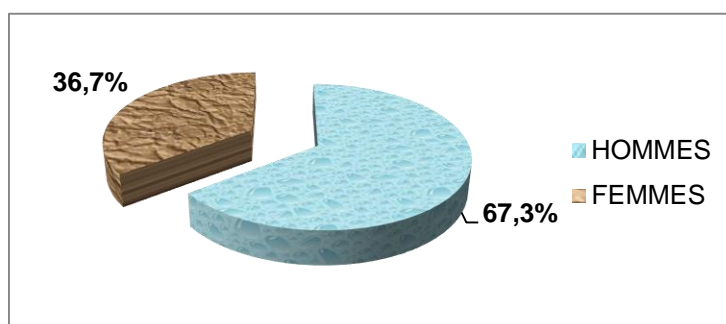
Par rapport à l'étude de l'année passée, le nombre d'entreprises composant l'échantillon a une nouvelle fois augmenté, compte tenu de la valorisation de la bourse entre 2015 et 2016 : le compartiment A compte maintenant 140 sociétés.

| | Nb de sociétés | Nb total d'administrateurs | Dont administratrices | % administratrices |
|----------------|----------------|----------------------------|-----------------------|--------------------|
| Compartiment A | 140 | 1 712 | 627 | 36,7% |

¹ Le projet de recherche est soutenu par le Conseil Régional de Bourgogne et le Crédit Agricole de Franche Comté que les auteurs remercient.

REPARTITION HOMMES / FEMMES DANS LES CONSEILS

COMPOSITION HOMMES / FEMMES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION APRES LES AG 2016 - COMPARTIMENT A



La féminisation des conseils d'administration a de nouveau progressé en 2016 et **se rapproche du seuil de la loi Copé Zimmermann pour les plus grandes capitalisations.**

La proportion de femmes dans les conseils d'administration atteint 36,7% dans le compartiment A (contre 32,8% en 2015 et 30% en 2014).

La féminisation a été très volontariste : dans le compartiment A, **60% des nominations dans les conseils d'administration ont concerné des femmes (47% en 2015)**, soit 105 femmes devenues administratrices face à 72 hommes nommés. **Pour la première fois les femmes sont nettement plus nombreuses à avoir obtenu un mandat d'administrateur.**

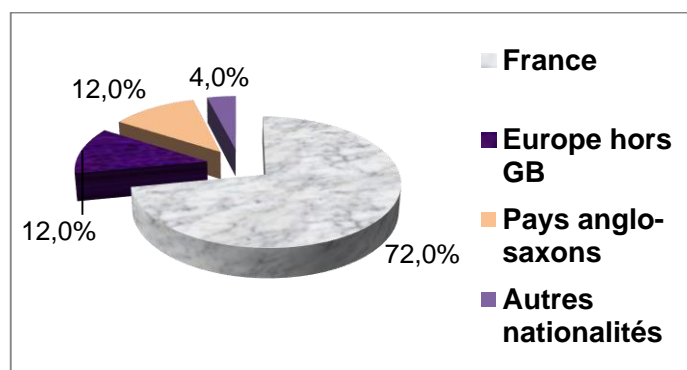
56% des sociétés du compartiment A ont déjà atteint ou dépassé le seuil de 40% demandé pour 2017.

Les femmes représentent aujourd'hui un sous-groupe au sein des conseils pouvant avoir de l'influence : dans 86% des conseils d'administration elles sont au moins 3, et même 4 et plus dans 74% des conseils. En moyenne, les conseils d'administration des sociétés du compartiment A comptent 12,2 membres.

NATIONALITE DES ADMINISTRATRICES

Après les AG de 2016, 28% des administratrices sont de nationalité étrangère dans les sociétés du compartiment A (elles étaient 26% après les AG de 2015) : les nouvelles nommées continuent d'être recrutées à l'international.

NATIONALITE DES ADMINISTRATRICES APRES LES AG 2016



INDEPENDANCE DES ADMINISTRATRICES

Après les AG de 2016, 61% des administratrices sont indépendantes dans le compartiment A (63% en 2014). L'indépendance est donc toujours une caractéristique forte des administratrices.

INDEPENDANCE DES ADMINISTRATRICES APRES LES AG 2016



AGE MOYEN DES ADMINISTRATRICES

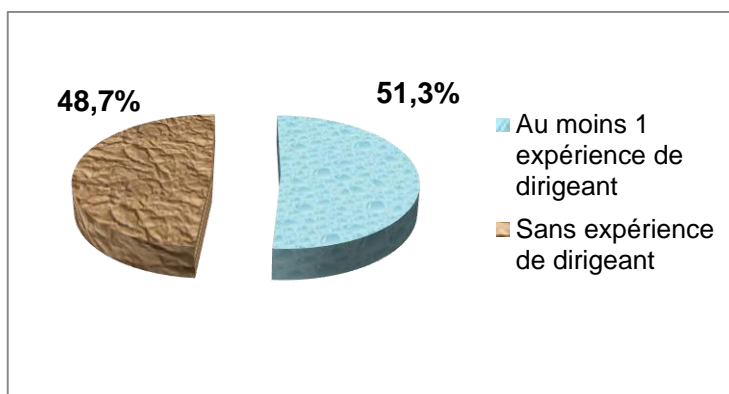
Dans le compartiment A, la moyenne d'âge des administratrices reste stable à 55 ans après les AG de 2016.

EXPERIENCE DE DIRIGEANT DES ADMINISTRATRICES

L'expérience de dirigeant répertoriée dans l'étude correspond à l'exercice au cours de la carrière de l'administratrice d'au moins un poste dans une entreprise commerciale de directeur général, président directeur général, président du directoire, gérant, président du conseil d'administration ou de surveillance.

Avec 51,3% d'administratrices ayant une expérience de CEO, ce critère fort de recrutement dans les conseils d'administration est à nouveau en légère baisse en 2016 (pour rappel il était de 62,4% en 2014 et 54,4% en 2015. Il devient de plus en plus difficile de recruter des femmes dirigeantes, leur nombre étant réduit.

EXPERIENCE DE DIRIGEANT DES ADMINISTRATRICES APRES LES AG 2016

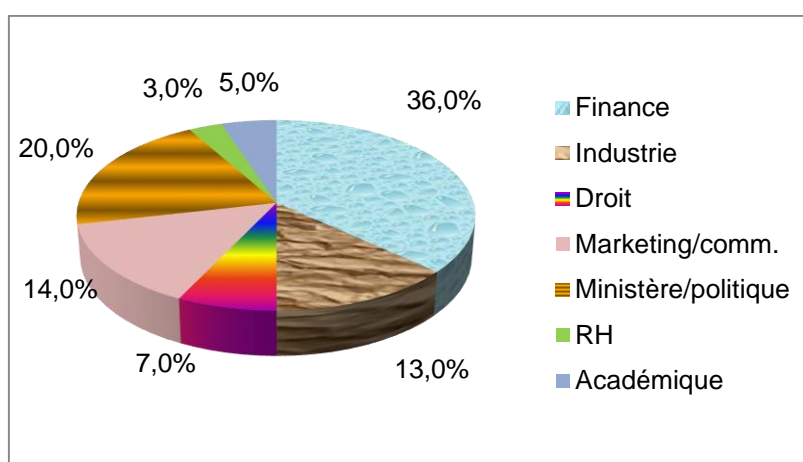


AUTRES EXPERIENCES PROFESSIONNELLES DES ADMINISTRATRICES

Les types d'expériences répertoriés, autres que celle de dirigeant, sont : la finance, le droit, l'industrie, le marketing/communication, l'expérience en ministère/politique, ou académique.

Le type d'expérience dominant chez les administratrices des sociétés du compartiment A, après le management, est la finance, mais cette caractéristique diminue, avec 36% des administratrices ayant occupé au moins un poste en finance (42% en 2015). Une légère augmentation est observée pour l'expérience en marketing communication : 14% en 2016 contre 12% en 2015 et en production : 13% contre 11%.

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES DES ADMINISTRATRICES (autres que dirigeant)

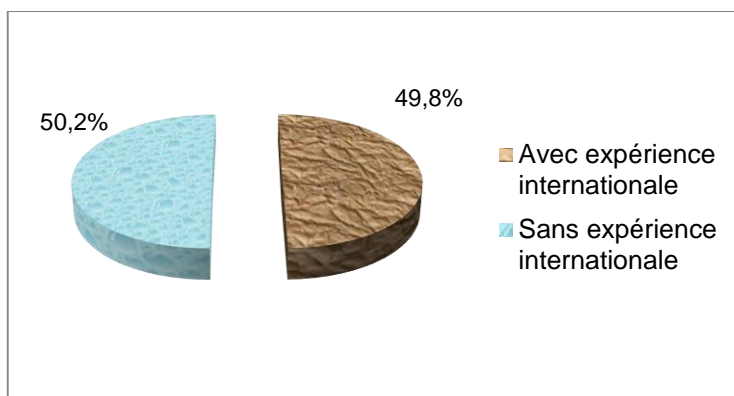


NB : les administratrices peuvent avoir plusieurs expériences.

EXPERIENCE A L'INTERNATIONAL DES ADMINISTRATRICES

Après les AG de 2016, la part des femmes administratrices des sociétés du compartiment A ayant au moins une expérience professionnelle à l'international est stable : 49,8% (49,6% en 2015).

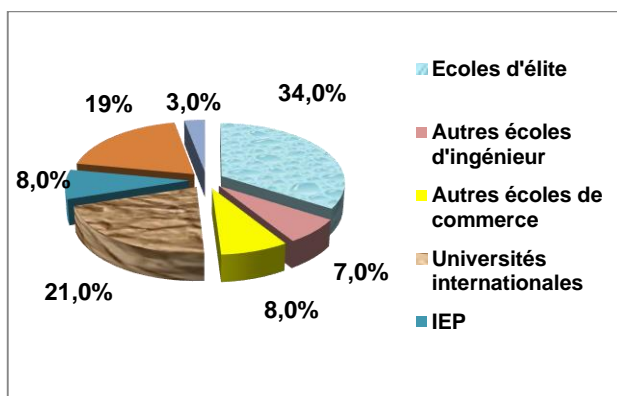
EXPERIENCE INTERNATIONALE DES ADMINISTRATRICES APRES LES AG 2016



FORMATION DES ADMINISTRATRICES

La part des administratrices diplômées des écoles d'élite est stable et représente 34% des femmes ayant un mandat en 2016 dans le compartiment A.

FORMATION DES ADMINISTRATRICES APRES LES AG 2016



Le niveau de formation des femmes administratrices est élevé et reste stable en 2016. Les femmes titulaires d'un diplôme de niveau Master ou plus représentent 93% sur l'ensemble de l'échantillon.

CONCLUSION

Une nouvelle étape a été franchie en matière de féminisation des conseils d'administration : chez les grandes capitalisations (> 1 milliard d'euros), qui représentent les 140 plus grosses sociétés cotées à Paris, 60% des administrateurs nommés en 2016 sont des femmes.

L'objectif de féminisation de 40% fixé par la loi Copé Zimmermann à horizon 2017 est presque atteint chez les grandes sociétés : le taux moyen est de 36,7% et plus de la moitié des entreprises (56%) a déjà dépassé le seuil exigé. Un dernier effort devrait permettre à l'ensemble de respecter la loi.

L'influence des femmes devrait pouvoir s'exprimer car dans $\frac{3}{4}$ des conseils d'administration elles sont au moins 4 et représentent donc une masse critique.

Pour poursuivre la féminisation de leur conseil d'administration, les grandes capitalisations ont commencé à modifier leurs exigences habituelles : si l'internationalisation (nationalité ou expérience) et la formation d'élite des nouvelles administratrices restent stables, une légère baisse est observée sur les autres critères : indépendance (61% contre 63% en 2015), expérience de haut dirigeant (51,3% contre 54,4% en 2015), expérience en finance (36% contre 42% en 2015) au profit de l'expérience en marketing & communication et en production (+2 points pour chacune).